

## RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

---

### CONTEXTE

Au titre de l'année 2021, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique ouvre, pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Loire-Atlantique, l'**examen professionnel d'accès, par voie d'avancement de grade, au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.**

### CALENDRIER DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté d'ouverture	7 septembre 2020
Période d'inscription	du 10 novembre au 2 décembre 2020
Date limite de dépôt des dossiers	10 décembre 2020
Épreuve écrite	18 mars 2021 – École Nationale Supérieure Maritime, Nantes (44)
Jury de validation de l'écrit	25 mai 2021
Épreuves orales d'admission	du 21 au 25 juin 2021 à Nantes (44)
Jury d'admission	25 juin 2021
Résultats d'admission	26 juin 2021

### COMPOSITION DU JURY

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique a désigné les membres du jury suivants :

#### Collège des élus locaux

- CRASTES Michèle, adjointe au maire de Saint Jean de Boiseau (44), présidente du jury
- DINTHEER Muriel, adjointe au maire de la Chapelle sur Erdre (44), suppléante de la présidente du jury
- SQUELARD Philip, maire de Trans-sur-Erdre, président du Centre de Gestion de Loire-Atlantique (44)

#### Collège des fonctionnaires

- COCHAIS François, attaché territorial principal, directeur général des services à la mairie de Ligné (44)
- GOUINEAU Xavier, directeur territorial, responsable de la cellule de gestion du développement culturel à Nantes Métropole (44)
- GUIMBAUD Valérie, représentante du personnel tiré au sort à la CAP C du Centre de Gestion de Loire-Atlantique

#### Collège des personnalités qualifiées

- GUEYE Mamadou, attaché territorial, directeur général des services à la mairie de Couffé (44)
- LE THIEC Marie-Odile, attachée territoriale, directrice générale adjointe à la mairie de Saint Julien de Concelles (44)
- TALBOT Caroline, attachée territoriale, responsable de la prospective et du budget RH au Conseil Départemental de Loire-Atlantique (44)

# INSCRIPTIONS

## 1/ Conditions d'accès

« L'examen professionnel est ouvert **aux adjoints administratifs territoriaux** ayant atteint le **4<sup>ème</sup> échelon** et comptant au moins **trois ans de services effectifs dans ce grade.** »

Les services effectifs ne seront comptabilisés qu'à partir de la nomination en tant que stagiaire dans le cadre d'emplois (les services de non titulaire ne seront donc pas pris en compte).

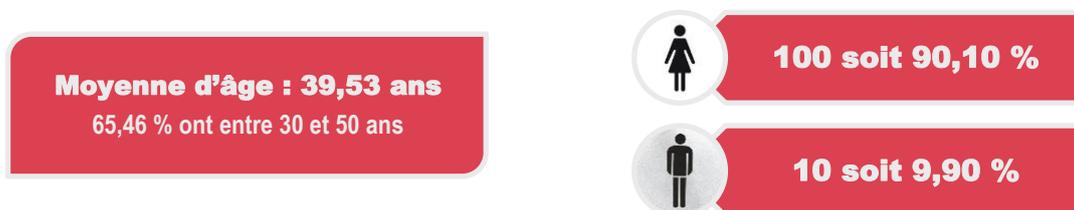
Toutefois, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, les candidats sont autorisés à subir les épreuves de l'examen professionnel au plus tôt un an avant de remplir les conditions requises pour figurer sur le tableau d'avancement de grade.

## 2/ Statistiques

### a. Focus sur les inscriptions/admis à concourir

Inscrits	Admis à concourir
110	98

### b. Profil des candidats admis à concourir



## ÉPREUVE ÉCRITE

### 1/ Intitulé règlementaire

Une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents (durée : 1 heure 30 minutes ; coefficient 2).

### a. Cadrage de l'épreuve et principe de correction

Cadrage de l'épreuve...

- 3 à 5 questions pour éviter qu'un candidat soit pénalisé ou avantagé selon le champ des questions
- Des réponses brèves ou sous forme de tableaux qui invite à prendre davantage en compte la réponse apportée que sa forme
- Le candidat démontrera ses capacités de compréhension par son analyse des informations contenues dans le fonds documentaire

Plusieurs principes réglementaires régissent les modalités de correction :

- Les correcteurs travaillent sous l'autorité du jury réglementaire
- L'épreuve écrite est corrigée de manière anonyme
- Chaque copie fait l'objet d'une double correction.

La note affectée à chaque copie résulte de la moyenne des notes proposées par les deux correcteurs. Les notes sont ensuite validées par le jury.

Les objectifs de l'épreuve écrite ainsi que les attentes précises vis-à-vis des candidats sont décrits dans la note de cadrage, qui n'a toutefois qu'un caractère indicatif. Celle-ci est disponible sur le site [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr) :

- Rubrique : « je suis agent de la Fonction Publique Territoriale » / Préparer un examen / Notes de cadrage / Filière technique.

## **b. Sujet (extrait)**

Le sujet dans son intégralité, ainsi que ceux des sessions précédentes, est disponible sur le site internet du Centre de Gestion de Loire-Atlantique : [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr).

- Rubrique : « je suis agent de la Fonction Publique Territoriale » / Préparer un examen / Filière technique / Annales

### **QUESTION 1 – 6 POINTS** (1 pt par modalité / 1 pt pour l'explication de l'intérêt pour l'agent)

---

Le décret publié au journal officiel le 6 mai 2020 détermine de nouvelles modalités sur l'exercice du télétravail. Vous répondrez en citant 3 de ces modalités et en expliquant l'intérêt de celles-ci pour l'agent.

Votre réponse sera intégralement rédigée et structurée.

### **QUESTION 2 – 3 POINTS** (1 pt par définition)

---

Expliquez les mots ou les expressions ci-dessous :

- Flexibilité du travail
- Confinement
- Rituel

Vos réponses seront présentées sous forme de phrases.

### **QUESTION 3 – 3 POINTS**

---

Le document 2 mentionne que les directeurs des ressources humaines sont attentifs aux signaux faibles.

À partir de ce texte et de vos connaissances professionnelles, vous :

- expliquerez ce que sont les signaux faibles – 1,5 pt
- donnerez 3 exemples – 0,5 pt par exemple

Votre réponse prendra la forme d'un paragraphe rédigé d'une dizaine de lignes au maximum.

### **QUESTION 4 – 2 POINTS** (0,5 pt par dispositif)

---

À partir du document 3 relatif aux alternatives et aux outils développés par les collectivités afin de faciliter le développement du télétravail, vous listerez 4 dispositifs.

## QUESTION 5 – 6 POINTS

Votre directeur vous demande de préparer la commande mensuelle (4 semaines) de masques jetables.

Vous disposez des informations suivantes :

- La direction est composée de 3 services avec les effectifs suivants :
    - Service A : 7 agents dont 5 en temps partiel le mercredi
    - Service B : 10 agents dont 2 à mi-temps
    - Service C : 5 agents à temps plein et 2 en renfort pour 2 jours par semaine
  - Chaque agent doit disposer d'un masque par demi-journée travaillée.
  - Il n'y a pas de congé durant cette période.
  - Les commandes de masques se font par paquets de 50 au prix de 9,65 € TTC.
- a) Pour le service A, vous détaillerez vos calculs. – 1,5 pt
- b) Puis, vous calculerez le nombre de paquets de masques nécessaires ainsi que le coût de la commande. Vous présenterez l'ensemble de ces données sous forme de tableau. – 4,5 pts

## 2/ Statistiques

### a. Candidats présents

Sur les **98 candidats admis à concourir** à l'examen professionnel, 91 se sont effectivement présentés à l'épreuve écrite, soit un **taux de participation de 92.86 %**.

### b. Répartition des notes

Éventail des notes	Notes $\geq$ 14/20	12 $\leq$ Notes<14	10 $\leq$ Notes<12	8 $\leq$ Notes<10	5 $\leq$ Notes < 8	Notes* < 5/20	Moyenne/20
De 3,25 à 16,75/20	14 15,38 %	22 24,18 %	15 16,48 %	22 24,18 %	16 17,58 %	2 2,20 %	10,78

\* toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire

### c. Conseils des correcteurs

- Sujet facilement réalisable ; l'annexe apportait à elle seule les 5 points nécessaires pour être admis à se présenter à l'épreuve. Les réponses aux définitions manquent de précision et sont confuses
- Le tableau numérique est le point faible de la majorité des candidats : difficultés identifiées tant dans le formalisme (présentation, titre) que dans le raisonnement (calcul avec une conception fastidieuse d'un tableau à partir d'une situation courante)
- Les questions mobilisant des connaissances plus larges manquent de précision
- Un effort à produire pour renforcer les qualités rédactionnelles.

# ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

## 1/ Intitulé règlementaire

Il est rappelé qu'un cadrage indicatif est à disposition des candidats sur les sites internet des Centres de Gestion organisateurs.

L'épreuve consiste en « Un **entretien** destiné à permettre d'**apprécier l'expérience professionnelle** du candidat, sa **motivation et son aptitude à exercer les missions** qui lui seront confiées.

Cet entretien débute par une **présentation par le candidat de son expérience professionnelle** sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel et **suivie d'une conversation**.

Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve. »

(durée : 15 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).

### a. Cadrage de l'épreuve

La note de cadrage précise que l'entretien s'organise autour de 3 axes :

	Durée
<p><b>I – Exposé du candidat sur son expérience professionnelle sur la base d'un document son parcours professionnel :</b></p> <p><i>Ce document, fourni par le candidat au moment de son inscription, est à renseigner soigneusement. En effet, avant l'épreuve, les examinateurs en prennent connaissance ; il constitue pour le jury un outil de suivi de l'exposé et d'aide à la conduite de l'entretien. Doivent donc y figurer prioritairement les informations essentielles que le candidat souhaite évoquer avec le jury.</i></p> <p><i>Outre la cohérence et la qualité d'expression de l'exposé, I sera porté aussi une attention particulière à la durée de cette présentation.</i></p>	5 mn max
<p><b>II – Aptitudes à exercer les missions relevant des adjoints administratifs territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe</b></p> <p><i>Le jury teste, par le biais de mises en situations professionnelles, les connaissances professionnelles précises du candidat à partir du parcours et du domaine/secteur au sens large dans lequel il évolue.</i></p> <p><i>Le candidat est également interrogé sur la fonction publique territoriale et ses multiples employeurs potentiels. Ces questions sont destinées à évaluer les connaissances que tout fonctionnaire déjà en poste devrait maîtriser pour être à même de se repérer au sein d'institutions dont le fonctionnement et les décisions déterminent son travail au quotidien.</i></p>	10 mn
<p><b>III – Motivation, posture professionnelle et potentiel</b></p> <p><i>Le candidat parvient-il à se projeter sur le poste ?</i></p>	Tout au long de l'entretien

Les épreuves orales se sont déroulées du 22 au 25 juin 2021 à l'espace Adélis à Nantes.

## b. Niveau des candidats

Épreuve orale	Notes ≥ 14/20	12 ≤ Notes < 14	10 ≤ Notes < 12	8 ≤ Notes < 10	5 ≤ Notes < 8	Notes* < 5/20	Moyenne /20
2021	35 40,23 %	19 21,84 %	10 11,50 %	10 11,50 %	9 10,35 %	4 4,58 %	12,62

\* Notes éliminatoires

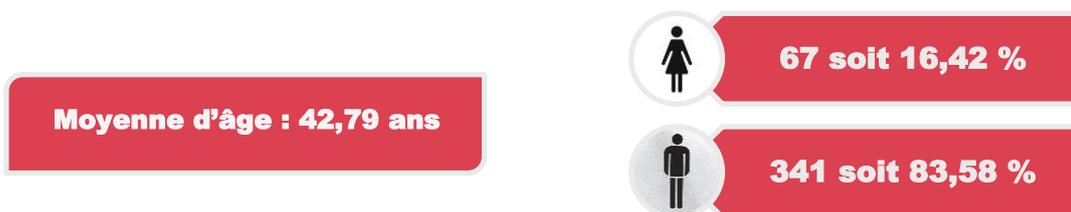
Pour rappel, un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants (article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié).

Ainsi, pour la session 2021, ce sont **62 candidats** qui sont **déclarés admis** à l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

## c. Conseils des examinateurs

- Majoritairement, les candidats parviennent à décrire la technicité particulière de leur poste mais pas à démontrer leur capacité d'encadrement.
- Le rôle d'un agent de maîtrise n'est pas toujours bien circonscrit.
- Les connaissances des règles d'hygiène et de sécurité au travail sont satisfaisantes.
- Les examinateurs perçoivent bien la motivation des candidats à évoluer professionnellement mais ils n'identifient pas de véritable projet professionnel avec une visibilité sur les leviers de progression.
- Les agents ayant suivis une préparation apportent une réflexion beaucoup plus de théorique, au-delà de l'expérience et démontrent mieux leur implication dans leur poste. Les examinateurs incitent fortement les agents à se former.

## 2/ Profil des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale



## 3/ Profil des candidats admis



## **CONSEILS POUR LES FUTURS CANDIDATS :**

Passer un examen professionnel exige une préparation sérieuse et un réel investissement de la part du candidat.

À ce titre, il est donc indispensable de s'informer sur la nature des épreuves, le programme, le cadrage des épreuves, etc. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr) et le service concours et examens professionnels du Centre de Gestion de Loire-Atlantique demeure à la disposition des candidats pour toute question relative à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Clairement, il ne suffit pas de disposer de l'ancienneté requise pour être légitime à occuper un poste d'adjoint administratif. Les candidats doivent démontrer leur motivation et leur aptitude à accéder à ce grade

Enfin, je tiens à remercier les membres du jury, les correcteurs et examinateurs, pour leur disponibilité, leur professionnalisme, leur expertise et leur volonté de veiller au maintien d'un certain niveau d'exigence dans la sélection de nos futurs collaborateurs au sein de nos équipes.

Fait à Nantes, le 1<sup>er</sup> juin 2021

La présidente du jury,



Michèle CRASTES